

# Bulletin de don

Mon don est de ..... €

Chèque à libeller à l'ordre de :  
« Fondation du Patrimoine - Chapelle de Rohars »

## **BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT !**

### **Pour les particuliers,**

le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

### **Pour les entreprises,**

le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal

Mme, Melle, M. *rayez la/les mention(s) inutile(s)*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP: .....

Ville : .....

**Coupon réponse à renvoyer à :**

**FONDATION DU PATRIMOINE**  
Délégation de Loire-Atlantique  
37 bis, quai de Versailles - 44000 Nantes

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concernés, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

### **1. Organisation:**

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

### **2. Moyens d'action:**

Afin de réaliser sa mission, La Fondation du Patrimoine ;

- **attribue son label** à des particuliers, leur permettant de bénéficier **de déductions fiscales** à l'occasion de travaux de restauration d'un bien immobilier non protégé particulièrement représentatif du patrimoine.
- soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif, **en participant à leur financement**,
- **contribue à mobiliser le mécénat** en faveur de projets de restauration du patrimoine local,
- favorise la transmission des savoir-faire et métiers traditionnels.

### **Membres fondateurs :**

AXA - Bellon S.A. (Sodexho-Alliance) - Crédit Agricole SA - Vivendi - Fimalac - Danone - Devanlay - Fondation Électricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell France - Parcs et Jardins de France - Fédération Française du Bâtiment

FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE

## Chapelle Sainte-Anne de Rohars



**BOUÉE**  
Loire-Atlantique

**Particuliers et entreprises**  
**Merci de votre contribution !**



## Un témoin historique ...

La chapelle Sainte-Anne se situe sur un rocher au sud-ouest du village portuaire de Rohars qui autrefois se trouvait en bord de Loire.

La chapelle Sainte-Anne, plusieurs fois reconstruite sur le rocher qui lui sert d'assise, est le **dernier témoignage** du prieuré qui existait depuis au moins 1330 et dépendait de l'Abbaye Sainte Marie de Pornic de l'ordre de Saint Augustin.

## à restaurer et ...

En mars 1967, **une tempête occasionne les premiers dégâts**. Bien entretenue jusque là, la chapelle fut abandonnée à son triste sort jusqu'à n'être plus qu'une ruine.

Suite à une convention signée entre la commune de Bouée, propriétaire du bâtiment, et les amis de la chapelle Sainte-Anne de Rohars, les premiers travaux débutent en janvier 2005.

Le but de cette restauration est **d'enrayer définitivement la dégradation** subie au cours des années et de lui redonner l'allure qu'elle avait il y a tout juste quarante ans.



État actuel

## à faire revivre...

Une fois restaurée, elle servira de **point d'information à Rohars**, en rappelant le rôle important de ce village portuaire dans les siècles passés et permettra aux visiteurs de la commune, randonneurs ou simples promeneurs, de **découvrir l'histoire et le patrimoine de Bouée**.

Ce lieu de mémoire **accueillera aussi des expositions, conférences et des manifestations culturelles** en profitant de sa situation géographique exceptionnelle dans l'estuaire de la Loire.